Pièces à fournir

- Une demande au Ministre de la justice timbrée à 1000 F CFA (timbre fiscal);
- Un acte de naissance;
- Une carte de séjour / certificat de résidence justifiant une résidence habituelle au Togo pendant les 5 années précédentes;
- Documents justifiants la localisation de ses principaux intérêts au Togo;
- Un certificat médical démontrant être sain de corps et d'esprit;
- Un document démontrant la renonciation à sa nationalité d'origine;
- Une Attestation de non condamnation au Togo et un casier judiciaire du pays d'origine;
- Deux (02) enveloppes timbrées à l'adresse de l'intéressé.